

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 12/04/2021

Date de la convocation:

06/04/2021

Date d'affichage:

06/04/2021

L' an 2021 et le 12 avril et à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel dans la salle des fêtes de Durrenbach, et en visioconférence sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 35

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants : MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, ROS Jean-Charles, WEHRUNG Freddy.

Elus excusés - procuration : M. KLEIN Mathias donne procuration à M. Hervé TRITSCHBERGER, M. PFEIFFER-RINIE Dominique donne procuration à M. Stéphane WERNERT, M. SCHNEIDER Dominique donne procuration à M. BALL Jean-Claude.

Elus présents en visioconférence :

Titulaires :

MMES CRONMULLER Martine, FILSER Marie-Claude, WEINLING HAMEL Elisabeth, WALTER Clarisse. MM: CHARBAU Bernard, MALL Philippe, SITTER Pierrot.

Suppléants :

M. SCHAEFER Marc

Elus absents :

Titulaires : M. RUTSCH François

Suppléants absents : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, STEPHAN Daniel

Secrétaire de séance : M. TRAUTMANN Christian

Réf : 012.2021

Vote : A la majorité

Pour : 31

Contre : 1

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Oui

012.2021 : Site économique nord de Woerth : Projet de réhabilitation globale du secteur en friche et dépôt d'un dossier « Fonds Friches » dans le cadre du plan de relance.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 117.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 : développement économique : acquisition de l'ensemble immobilier « star auto » à Woerth,

Vu la délibération n°095.2015 du 18.05.2015 : ZA Woerth Nord : requalification de la friche économique « Star Autos » à Woerth : étude d'opportunité et de faisabilité, demande de cofinancement,

Vu la délibération n°133.2015 du 21.09.2015 : ZA Woerth Nord : requalification de la friche économique « Star Autos » à Woerth : étude d'opportunité et de faisabilité, demande de cofinancement. Modification de la délibération 095.2015,

Vu la délibération n°001.2017 du conseil communautaire en date du 20.02.2017 : « Site économique nord de Woerth : présentation de l'étude de requalification et engagement des opérations de requalification du site »,

Considérant les études menées en vue de requalification économique de la friche industrielle au nord de Woerth « ex star auto », et notamment l'étude d'opportunité et de faisabilité réalisée,

Considérant l'étude chiffrée établie par un économiste de la construction, faisant état, pour le secteur en friche, d'un coût total des travaux de réhabilitation complète (désamiantage inclus) estimé à ce jour à 3 044 200 € HT), dont en détail :

- Réhabilitation du bâtiment administratif sur pilotis (n°1) – 876 m² : 1 076 406 € HT,
- Démolition du passage couvert (n°2) – 108 m² : 17 000 € HT,
- Réhabilitation du bâtiment n°3 – 265 m² : 335 012 € HT,
- Réhabilitation du bâtiment n°4 – 1 546 m² : 647 562 € HT,
- Réhabilitation du bâtiment n°5 – 931 m² : 615 342 € HT,
- Démolition des bâtiments n°7 n°8 et n°9 – 438 m² : 130 470 € HT,
- Voirie - 5 800 m² : 222 408 € HT,
- Montant des études des maitrise d'œuvre est estimée à 10% soit 304 420 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises », réunie le 08.04.2021,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 3ème vice-président M. Alain FUCHS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, la majorité, une voix contre, trois abstentions, décide :

- **De prendre acte du montant de l'estimation prévisionnelle de l'opération de réhabilitation complète du site économique nord de Woerth, en friche, établie par un économiste de la construction et s'élevant à 3,5 millions d'euros hors hall sud, et intégrant un ensemble de bâtiments, des espaces végétalisés et de la voirie,**
- **De valider le dépôt d'un dossier de demande d'aide, préalablement au démarrage de l'opération, pour la friche localisée au 29, route de Lembach à Woerth, hors hall sud,**
 - **Auprès de l'Etat, au titre du Fonds Friches, pour un montant de 1 275 000 €,**
 - **Auprès de la région Grand-Est, au titre du dispositif de soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères, pour un montant de 1 000 000 €,**
- **De valider le plan de financement de l'opération comme suit, en intégrant les demandes de cofinancement :**

Montant prévisionnel du projet (HT)		Recettes prévisionnelles		
Travaux de réhabilitation (dont désamiantage)	3 044 200 €	☐ Etat – Fond Friches candidature 26/02/2021 (non acquis) – déficit d'opération	1 275 000 €	36,43 %
Maitrise d'œuvre (10%)	304 420 €	☒ Conseil Régional (plafond 1M€)	1 000 000 €	28,57 %
Frais divers (études, branchements, ...)	151 380 €	Autofinancement (EPCI)	1 225 000 €	35 %
TOTAL	3 500 000 €	TOTAL	3 500 000 €	

- **D'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération, notamment les demandes de cofinancement auprès de l'Etat (Fonds Friches) et de la Région (dispositif de résorption des friches),**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à*

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le 20/04/2021



ID : 067-200013050-20210412-D_CC_012_2021-DE

compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 15/04/2021

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux
dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 22/04/2021